

Les Hayeffes, lundi 27 mai 2019

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'organisation de la fin de l'année scolaire.

1. Examens

Le calendrier et l'horaire des examens est disponible sur le site web du Collège (www.cste.be) depuis le 15 mai et a été communiqué aux élèves par les titulaires. Soyez attentifs au fait que cet horaire dépend des options suivies. Pour les élèves de 5° et de 6°, il y a aussi des examens oraux les 7, 11, 12, 13 et 14 juin. Les élèves présentant des troubles de l'apprentissage (ayant introduit en début d'année une demande d'aménagement des conditions de passation des examens) présenteront leurs examens à la Bibliothèque (P1 de 8h10 à 10h10, P2 de 10h25 à 12h25, P2+ de 10h25 à 13h15).

2. Horaire particulier de ces journées

Les élèves sont autorisés à rentrer à domicile après leur dernier examen de la journée. Une étude silencieuse accessible à tous est organisée du vendredi 7 au jeudi 20 pendant les heures d'ouverture de l'école (de 8h30 à 16h45 sauf mercredi jusque 13h00).

Pour les élèves du premier degré, nous vous prions de compléter le talon d'inscription préalable qui fera aussi office d'attestation de fréquentation.

3. Conseils de Classe

Les élèves sont en congé dès la fin de leur session d'examens à partir du mercredi 19 (de la 3^{ème} à la 6^{ème}) et à partir du lundi 24 pour le premier degré. En effet, professeurs et éducateurs se réunissent en Conseils de Classe pour examiner les résultats et décider de la certification de l'année scolaire de votre enfant. Le Collège demeure ouvert aux élèves dont les parents souhaitent qu'ils y soient accueillis, mais il n'y a pas d'activités organisées à l'exception d'une journée sportive le lundi 24 (accessible aux élèves de 1° et de 2°, au Centre Sportif Jean Moisse, inscriptions : voir info par ailleurs) et celles développées avec le projet « Délibère-toi ! ». La proclamation des élèves des classes terminales aura lieu le vendredi 21 à 19h00.

4. Communication des résultats et remise des bulletins

Le modèle d'attestation remise à votre enfant suite aux délibérations sera disponible sur la plateforme « Consultation parents » de nos valves numériques. Ces informations seront disponibles à partir de 17h00 le mardi 25. Voici, pour rappel, comment s'y prendre pour accéder à cette plateforme.

Consultation des bulletins en ligne par les parents - Voici la procédure afin de pouvoir y accéder :

- Rendez-vous à l'adresse suivante : <http://csehay.mesbulletins.net>, lien disponible aussi sur le site de l'école www.cste.be / volet Hayeffes dans l'onglet « Liens »

- Cliquez sur le lien « Consultation parents »

- S'il s'agit de votre première visite, entrez votre adresse e-mail dans le champ indiqué afin que votre code d'accès vous soit envoyé par mail
 - Si votre e-mail n'a pas trouvé de correspondance dans la base de données, faites nous une demande d'ajout par e-mail à l'adresse suivante : bulletin.msg@cste.be
 - Si votre e-mail a trouvé une correspondance, vous allez recevoir un ou plusieurs e-mail(s) avec le(s) code(s) d'accès au(x) bulletin(s) de votre/vos enfant(s). Vérifiez toujours votre dossier SPAM.
- Entrez ensuite votre adresse e-mail et votre code d'accès et envoyez-vous le bulletin de votre enfant par email
- Pour toute question ou remarque, veuillez adresser un e-mail à l'adresse suivante : bulletin.msg@cste.be

Les parents et les élèves sont invités à rencontrer les titulaires de classe et éventuellement les professeurs non-titulaires, le mercredi 26 juin entre 14h00 et 19h00. Nous vous saurions gré de compléter le talon ci-dessous afin d'organiser ces rencontres.

Le point IV du Règlement des études (présent dans le journal de classe, la brochure « Organisation Générale de l'année 2018-2019 » et sur www.cste.be (volet Hayeffes / onglet organisation)) précise les modalités et les procédures de contestation et de recours.

5. Reprise des journaux de classe et des archives

Pour le vendredi 7 juin au plus tard (pour les élèves de la 3^e à la 5^e) et pour le lundi 17 juin au plus tard (pour les élèves de 1^e et de 2^e) : reprise des journaux de classe selon les consignes du titulaire. Ces documents doivent être soigneusement complétés avant dépôt ; Les élèves sont tenus de garder soigneusement leurs cours chez eux jusqu'à la fin des études secondaires et de les tenir à la disposition des éventuelles inspections.

Le mardi 18 juin de 10h30 à 13h00 : reprise des archives (cours et journaux de classe) des Rhétos.

6. Manuels scolaires

L'association des parents n'organise pas de foire aux livres d'occasion cette année.

Les élèves des différents niveaux recevront avec leur bulletin la liste des manuels scolaires qui seront utilisés l'année prochaine. Nous développons désormais un partenariat avec l'ASBL Rent A Book qui propose ces manuels à la location (voir info par ailleurs et <https://rentabook.be>).

Nous vous remercions de votre bonne attention et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, en notre entier dévouement.

Axelle Galand
Directrice adjointe

Thomas Jadin
Directeur

- TALON à remettre au titulaire de classe au plus tard le vendredi 7 juin - Remise des bulletins -

Madame et/ou Monsieur,

parent(s)/tuteur(s) de l'élève : (nom-prénom-classe),

o souhaite(nt) rencontrer le titulaire de classe le mercredi 26 juin 2019 selon l'horaire préférentiel (*choisir une période*) :

- | | | | |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| <input type="radio"/> | entre 14h00 et 15h00 | <input type="radio"/> | entre 17h00 et 18h00 |
| <input type="radio"/> | entre 15h00 et 16h00 | <input type="radio"/> | entre 18h00 et 19h00 |
| <input type="radio"/> | entre 16h00 et 17h00 | | |

o ne viendra/viendront pas chercher le bulletin et souhaite(nt) que celui-ci soit remis à

o ne viendra/viendront pas chercher le bulletin et souhaite(nt) que celui-ci leur soit envoyé par bpost

Date : Signature :

- TALON à remettre à l'éducatrice au plus tard le mardi 11 juin – Etude silencieuse

Etude surveillée accessible à tous - *Inscription préalable souhaitée pour les élèves du D1*

Madame et/ou Monsieur,

parent(s)/tuteur(s) de l'élève : (nom-prénom-classe),

o inscrit(vent) l'élève à l'étude surveillée du :

Jour	De	A		Visa éducateur
Lundi 17 h h	Max 16h45	
Mardi 18 h h	Max 16h45	
Mercredi 19 h h	Max 13h00	
Jeudi 20 h h	Max 16h45	

o n'inscrit(vent) pas l'élève à ces études surveillées

Date : Signature :

Attestation de fréquentation de l'étude

L'élève ci-dessus y était présent

- | | | | | |
|-----------------------|-------------|------------------|--------------------|----------------------|
| <input type="radio"/> | lundi 17 | de à | Visa éduc. : | Visa parents : |
| <input type="radio"/> | mardi 18 | de à | Visa éduc. : | Visa parents : |
| <input type="radio"/> | mercredi 19 | de à | Visa éduc. : | Visa parents : |
| <input type="radio"/> | jeudi 20 | de à | Visa éduc. : | Visa parents : |